

LA PERI – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH

DÉROULEMENT DES INSCRIPTIONS

Le **planning d'animation** sera disponible sur le portail et sur le site internet dès lors qu'il sera établi par l'équipe d'animation.

Les demandes d'inscriptions sont à faire **EXCLUSIVEMENT SUR LE PORTAIL FAMILLE** lors **des périodes de réservations** qui se déroulent en plusieurs phases et distinguent Montmeyrannais et Extérieurs.

Si vous n'avez pas accès aux réservations sur ces dates, c'est que l'enfant n'est pas préinscrit à l'activité. Il faut en faire la demande préalable par mail.

Les ouvertures des périodes d'inscriptions ALSH (accueil de loisirs sans hébergements) se feront en **DEUX PHASES DE PRIORITES DISTINCTES. (Trois pour l'été).**

Les demandes, seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles.

Une fois validées, toutes les demandes revues à la baisse ou annulées seront facturées sur la base de la réservation initiale.

PHASE 1 : Au minimum 4 semaines avant le premier jour de l'ALSH
Réservée aux Montmeyrannais. Les réponses pour les demandes de 3 jours ou moins seront apportées le vendredi soir de la semaine suivante.

PHASE 2 : Au minimum 3 semaines avant le premier jour de l'ALSH
Réservée aux Extérieurs. Les réponses seront apportées le vendredi soir.
(Une semaine avec un jour férié ou un pont est considérée comme complète).

ATTENTION, pour les demandes de 4 jours, il faut réserver la semaine complète sur le portail

ET envoyer un mail précisant les 4 jours.

PHASE 3 : Au minimum 2 semaines avant. **Pour les DEMANDES DE 3 jours ou moins PAR SEMAINE.**

Une réponse sera apportée aux Montmeyrannais le vendredi suivant, et aux extérieurs à partir du lundi suivant. Priorité donnée aux familles demandant le plus de jours.

TOUTES LES DEMANDES SUIVANTES seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles, priorité aux Montmeyrannais.

Vous trouverez ci-après le calendrier des dates et phases de réservations pour l'année scolaire 2026-2027.

PHASES D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2026-2027 :

1. Vacances de la Toussaint 2026 *Du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026.*

- **Phase 1 (5 semaines avant - Montmeyrannais) :** Du lundi 14 septembre au vendredi 18 septembre 2026 inclus.
- **Phase 2 (début 4 semaines avant- Extérieurs) :** À partir du lundi 21 septembre 2026.

2. Vacances d'Hiver 2027. *Du lundi 15 février 2027 au vendredi 26 février 2027.*

- **Phase 1 (5 semaines avant - Montmeyrannais) :** Du lundi 11 janvier au vendredi 15 janvier 2027 inclus.
- **Phase 2 (début 4 semaines avant- Extérieurs) :** À partir du lundi 18 janvier 2027.

3. Vacances de Printemps 2027. *du lundi 12 avril 2027 au vendredi 23 avril 2027.*

- **Phase 1 (5 semaines avant - Montmeyrannais) :** Du lundi 8 mars au vendredi 12 mars 2027 inclus.
- **Phase 2 (début 4 semaines avant- Extérieurs) :** À partir du lundi 15 mars 2027.

4. Grandes Vacances d'Été 2027

Juillet : du lundi 5 juillet 2027 au vendredi 30 juillet – fermé le mercredi 14 juillet

*Août : du lundi 23 août au vendredi 27 août. * Et lundi du lundi 30 au mardi 31 août.*

- **Phase 1 (Deux mois avant - Montmeyrannais) : Semaines complètes ou 4 jours uniquement.** Du lundi 3 mai au vendredi 28 mai 2027 inclus.
- **Phase 2 (Un mois avant - Extérieurs) : Semaines complètes ou 4 jours uniquement.** Du lundi 31 mai au vendredi 4 juin 2027 inclus.
- **Phase 3 : Toutes les autres demandes de 3 jours ou moins.** À partir du lundi 7 juin 2027.